

# LA SAINT NAPOLEON

Fête du 15 août 1857 a Bressuire

Roger Grassin

La revue *Le Monde illustré* publia, le 22 août 1857, un croquis représentant l'arc de triomphe de verdure, érigé par la garnison devant la caserne de Bressuire, pour marquer, le 15 août précédent, la fête nationale et celle de l'Empereur Napoléon III. Cette gravure est intéressante à plusieurs titres : d'une part elle marque les festivités militaires de Bressuire à l'occasion de la fête nationale en 1857, d'autre part elle nous rappelle que l'Empire français (Napoléon I<sup>er</sup>, puis Napoléon III) a célébré la fête de ses empereurs le jour du 15 août, date coïncidant avec la fête catholique de l'Assomption de la Vierge Marie, avec l'anniversaire de la naissance de Napoléon I<sup>er</sup> et celui de la signature du Concordat de 1801<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Concordat de 1801 est un texte diplomatique organisant les relations entre l'Église catholique de France et la Papauté.

## Le casernement militaire à Bressuire

Bressuire fut pendant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle, de 1830 au début des années 1880, le siège d'une petite garnison militaire d'importance variable. En 1857, la ville hébergeait deux compagnies, soit à peu près 160 hommes, appartenant au 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne<sup>2</sup>, dans une caserne située actuelle rue Duguesclin, commandées par le capitaine Gratien Gabriel Bonnard du Hanlay.

Après l'annonce par le maire, le 16 Thermidor an XIII, du projet du ministère de la Guerre d'établir une garnison dans la ville, avec construction d'une caserne dans la cour du château, projet qui n'eut pas de suite, il faudra attendre 1830 pour que Bressuire accueille une garnison militaire, malgré des demandes réitérées pour obtenir un statut définitif de ville de garnison avec un effectif permanent important. Ce qu'elle n'obtint jamais.

En 1830, des troupes sont envoyées à Bressuire pour enrayer toute velléité de troubles<sup>3</sup>. Pendant quelques mois, les deux cent cinquante militaires présents logèrent chez l'habitant. Cette solution ne pouvant être que provisoire, il fut décidé en juillet 1831 de regrouper les hommes de troupe dans les locaux du séminaire que l'Evêché a accepté de restituer à la ville. Ces locaux s'avérèrent rapidement insuffisants et inadaptés, malgré des travaux d'entretien importants (cuisine, magasin d'armes à feu), aussi fut-il envisagé, dès 1835, la construction d'une caserne rue de la Manière (actuelle rue Duguesclin) sur deux étages. La construction fut achevée le 8 mars 1839, permettant de loger 450 hommes environ, mais il fut immédiatement indispensable de l'agrandir encore, tout en détruisant d'anciens batiments en

---

<sup>2</sup> Le 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne fut créé en 1617 sous l'appellation de Régiment de Lignières et perdura, sous diverses appellations, jusqu'en 1940, date de sa dissolution définitive.

<sup>3</sup> Après l'insurrection parisienne, ayant entraîné l'abdication de Charles X en août 1830 et la montée sur le trône de Louis-Philippe, la duchesse de Berry réclama le trône pour son fils, le duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X, et la régence pour elle-même. Pour imposer ses prétentions, elle tenta de provoquer une insurrection royaliste armée dans l'Ouest de la France et, en particulier, de relancer les guerres de Vendée. Sa tentative échoua et elle fut capturée à Nantes le 7 novembre 1832.

mauvais état, pour pouvoir y loger un bataillon en entier (cf. annexe I les plans de la caserne de Bressuire relevés en 1861).

A partir de 1842, la ville de Bressuire, voulant conserver une garnison, doit le faire à ses frais. En 1856, la caserne peut loger 424 hommes d'infanterie, soit cinq compagnies d'un effectif de 80 hommes chacune<sup>4</sup>. En 1857 et les années suivantes elle n'accueillera que deux compagnies, soit 160 hommes environ et, pour fidéliser la garnison, le conseil municipal vota un crédit de 45 centimes par homme de troupe et par jour, au titre d'indemnité de séjour, à compter du 4 janvier 1857<sup>5</sup>. Le 1<sup>er</sup> février 1861, le Conseil municipal constate la présence de cinq compagnies, représentant approximativement 350 hommes<sup>6</sup>, mais un tel effectif ne fut que de très courte durée et les locaux furent sous-employés, voire désertés, malgré une pétition et de nombreuses interventions de la part de la municipalité pour obtenir une garnison permanente (à titre d'exemple, voir annexe II une supplique du 31 juillet 1861 de la Municipalité de Bressuire au ministre de la Guerre, sollicitant le maintien d'une garnison, ou tout au moins de trois compagnies, à Bressuire).

Pendant la guerre de 1870-1871, la caserne fut mise à la disposition de l'armée pour recevoir, si besoin, des blessés de guerre. Le 1<sup>er</sup> août 1878, le 125<sup>e</sup> de ligne quittera Bressuire et sera remplacé provisoirement en 1881-1882 par deux compagnies d'infanterie pendant la construction de l'école des sous-officiers de Saint-Maixent.

En mars 1881, le capitaine commandant la place demanda au maire de Bressuire l'ouverture d'une maison de tolérance *dans l'intérêt de la santé des militaires de la garnison*, pour éviter des actes regrettables de troubles de l'ordre public et protéger les honnêtes femmes<sup>7</sup>. Installée temporairement à Bressuire, la troupe quitta définitivement Bressuire, alors que la maison de tolérance ouvrait ses portes rue de la Bobinette !

---

<sup>4</sup> Arch.Mun. Bressuire. 2 H 1.

<sup>5</sup> Arch. Mun. Bressuire, délibération du Conseil municipal du 2 mars 1857.

<sup>6</sup> Arch. Mun. Bressuire, délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 1861.

<sup>7</sup> DEVEAU (Stéphanie) & HIRTZ (Marylise), « La prostitution à Bressuire (1856-1946), in *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, n°54, année 2005, p.44.

Un projet de création d'une école d'enfants de troupe n'ayant pas eu de suite, la caserne fut irrémédiablement abandonnée par l'armée lorsque la garnison rejoignit Saint-Maixent. Inadaptée pour un autre usage, la caserne fut détruite en 1885 pour édifier à son emplacement le *groupe scolaire de filles*, aujourd'hui école maternelle et primaire René Héry.

## La Saint Napoléon.

Avant d'être proclamée dogme de foi<sup>8</sup> le premier novembre 1950 par le Pape Pie XII, les chrétiens ont, depuis des siècles, célébré l'Assomption de la Vierge Marie qui fut élevée au ciel corps et âme, au terme de sa vie terrestre, considérant que celle qui avait enfanté le Christ et qui avait été préservée du péché originel, ne pouvait subir la dégradation du tombeau.

En 1637 le roi de France Louis XIII décide de consacrer la France à la Vierge Marie et impose une procession solennelle dans chaque paroisse du royaume le 15 août de chaque année, jour de la célébration de l'Assomption. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la Révolution bouleversera les fêtes religieuses traditionnelles et il faudra attendre le Concordat de 1801 pour régulariser les relations entre la Papauté et l'Eglise de France.

Napoléon Bonaparte, devenu empereur, imposera une *Saint Napoléon* et, par un décret de 1806, en fixera la célébration le 15 août, date qui coïncidait avec l'anniversaire de sa naissance et avec l'anniversaire de la signature du Concordat. Le décret d'institution prévoyait, dans chaque commune de l'Empire, une célébration comportant un discours officiel suivi d'une procession hors de l'église et, au retour, le chant d'un *Te Deum*<sup>9</sup> solennel. La Restauration supprimera cette festivité.

Napoléon III, après son accession au trône impérial par le coup d'État de décembre 1851, remit la Saint Napoléon en vigueur par un décret du 16

---

<sup>8</sup> Constitution *Munificentissimus Deus*, 1<sup>er</sup> novembre 1950.

<sup>9</sup> *Te Deum* : hymne chrétien solennel chanté à l'occasion des grandes fêtes et de grands événements.

février 1852 et en fixa le cérémonial pompeux, voulant ainsi créer un lien avec le Premier empire et se poser en héritier de son oncle.

## Les festivités du 15 août.

Napoléon III décréta que, dans chaque commune, la fête du 15 août devait commencer par une distribution d'aumônes aux pauvres, puis, en présence des Corps constitués, que soit chanté un *Te Deum* solennel en l'église locale. Après une revue militaire lorsque cela était possible, l'après-midi était consacré aux jeux et divertissements populaires. La journée se prolongeait par un feu d'artifice ou des feux de joie, des bals ou autres divertissements pour la population, pendant que les notables banquetaient.

Faute d'avoir retrouvé l'arrêté municipal concernant le 15 août 1857 à Bressuire, reportons-nous à l'arrêté municipal du maire Alexandre Bienvenu, organisant les festivités du 15 août 1864, et dont l'ordonnancement ne devait guère différer de celui de 1857, tel que publié dans le *Bressuirais* du 7 août précédent:

### *« PROGRAMME MUNICIPAL DE LA FÊTE DU 15 AOÛT 1864.*

*Art.1<sup>er</sup> - Le 15 de ce mois, la fête de l'Empereur sera célébrée avec solennité à Bressuire.*

*Art.2 – Le son des cloches donnera le signal la veille au soir et le jour de la fête au matin;*

*Art.3 – Un Te Deum solennel d'action de grâces sera chanté le jour de la fête à l'église paroissiale, à la suite de la grand'messe;*

*Art.4 – Les autorités, les corps constitués et les fonctionnaires réunis en cortège, assisteront à cette cérémonie en costume officiel;*

*Art.5 – Les membres de la Légion d'Honneur, les anciens militaires décorés de la médaille de Ste-Hélène et ceux qui sont décorés de la médaille militaire feront partie du cortège;*

*Art.6 – Les principales manifestations de réjouissances publiques auront lieu sur la promenade St-Jacques, où divers jeux et spectacles seront mis à la disposition du public;*

*Art.7 – Les édifices publics seront pavoisés et le soir seront illuminés;*

*Art.8 – Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons;*

*Art.9 – La somme habituellement destinée pour une distribution de vin à la troupe de la garnison sera mise en réserve pour le moment du retour de la troupe pour le moment au camp de Chalons<sup>10</sup> ;*

*Art. 10 – Des secours seront donnés aux familles nécessiteuses et particulièrement à celles des militaires actuellement sous les drapeaux ;*

*Art. 11 – Les habitants des communes voisines sont invités à se réunir à ceux de la ville pour la célébration de cette fête.*

*Arrêté en l'hôtel de la mairie.*

*Bressuire le 5 août 1864.*

*Le Maire, A.BIENVENU, D.-M.P. ».*

On constate que l'organisation bressuiraise répond en tous points au décret napoléonien, et il en fut de même pendant toute la durée du Second empire. Seul le banquet officiel n'est pas mentionné, mais il est très improbable qu'il n'eût pas eu lieu ! Il faut souligner la place faite dans le

---

<sup>10</sup> Créé en 1857 par la volonté de Napoléon III, le *Camp de Chalons* est un camp militaire français de 10 000 hectares se situant à Mourmelon-le-grand, à proximité de la ville de Chalons-en-Champagne (Marne). Il est toujours en activité et est couplé avec celui de Suippes, créé après la Première Guerre mondiale.

Vingt-neuvième année.

Dimanche 7 Août 1864.

# LE BRESSUIRAIS

Journal Littéraire, Agricole, Commercial, d'Annonces et  
d'Avis divers.

Paraissant tous les dimanches.

On s'abonne à Bressuire, chez **HANDRY fils**, Imprimeur-Libraire; à Paris, chez **M. BAYAS**, rue J.-J.-Rousseau, 3; **LAFITE, BELLES** et Co, place de la Bourse, 8; **J. FOSTAIS**, directeur de l'Office de publicité départementale, rue de Trévise, n° 23; **EM. THON**, rue de Richelieu, 45, où l'on reçoit les annonces pour *Le Bressuirais*.

Prix de l'abonnement : 6 fr. par an pour Bressuire, et 7 fr. par la poste. — Insertions : 20 cent. la ligne.

Les abonnements continuent à moins d'avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les journaux : *la Revue de l'Ouest Bressuirais, le Mellais et l'Écho de Parthenay.*

## Bressuire.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE BRESSUIRE.

Stance du dimanche, 31 juillet 1864.

Il a été versé par 29 déposants, savoir :  
Par 22 déposants anciens, 3715 fr. »  
Par 7 déposants nouveaux, 1000 »  
Total, 4715 »

Il a été remboursé à 5 déposants, savoir :  
A 3 déposants à valoir, 1514 fr. » c.  
A 2 déposants pour solde, 223 22  
Total, 1737 22

*Le Cassier,*  
*BELLANGÉ.*

### PROGRAMME MUNICIPAL

de la

### FÊTE DU 15 AOUT 1864.

Art. 1<sup>er</sup>. Le 15 de ce mois, la fête de l'Empereur sera célébrée avec solennité à Bressuire.

Art. 2. Le son des cloches donnera le signal la veille au soir et le jour de la fête au matin;

Art. 3. Un *Te Deum* solennel d'actions de grâces sera chanté le jour de la fête à l'église paroissiale, à la suite de la grand'messe;

Art. 4. Les autorités, les corps constitués et les fonctionnaires réunis en cortège, assisteront à cette cérémonie en costume officiel;

Art. 5. Les membres de la Légion d'Honneur, les anciens militaires décorés de la médaille de Ste-Hélène, et ceux qui sont décorés de la médaille militaire, feront partie du cortège;

Art. 6. Les principales manifestations de réjouissance publique auront lieu sur la promenade St-Jacques, où divers jeux et spectacles seront mis à la disposition du public;

Art. 7. Les édifices publics seront pavoisés et le soir ils seront illuminés;

Art. 8. Les habitants sont invités à pavoisier et illuminer leurs maisons;

Art. 9. La somme habituellement destinée pour une distribution de vin à la troupe de la garnison, sera mise en réserve pour le moment du retour de la troupe actuellement au camp de Châlons;

Art. 10. Des secours seront donnés aux familles nécessiteuses, et particulièrement à celles des militaires actuellement sous les drapeaux;

Art. 11. Les habitants des communes voisines sont invités à se réunir à ceux de la ville pour la célébration de cette fête.

Arrêté en l'hôtel de la Mairie.

Bressuire, le 5 août 1864.

*Le Maire,*

A. BIENVENU, D.-M. P.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, et en date du 1<sup>er</sup> août, sont nommés :

Sous-Préfet de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse), M. Liégeard, sous-préfet de Parthenay.

Sous-Préfet de l'arrondissement de Parthenay, M. Leroux, conseiller de préfecture du Loiret.

**VERRUYES.** — Un accident regrettable est arrivé au village de Puits-Baillard, commune de Verruyes. Le nommé Jean Tison, âgé de 35 ans, bordier, avait l'habitude d'aller quelquefois à l'affût aux lapins; son père étant le garde-champêtre de la commune, il avait bien le soin de ne pas le prévenir de ses parties de chasse. Lundi dernier, vers huit heures du soir, Tison voulut prendre son fusil qu'il avait caché dans les ajoncs; l'arme s'embarrassa dans les branches

de telle sorte que l'explosion eut lieu: le canon était dirigé vers le chasseur, qui fut blessé à la main droite; puis toute la charge, plomb et bourre, alla se loger sous l'aisselle. Ses blessures sont très-graves.

### Faits divers.

On lit dans la *Charente-Inférieure* :

**L'invention des machines à battre**, le blé, a rendu, sans contredit, de grands services à l'agriculture; elle accélère un travail autrefois contrarié par le temps, ou exécuté dans des conditions défavorables; mais ces ingénieux systèmes ont les inconvénients et les dangers qu'offrent tous les instruments imparfaitement étudiés; l'inexpérience et l'incurie les rendent redoutables.

Le 24 juillet, une locomobile à vapeur fonctionnait chez un fermier nommé Bonneau, au village de Clion, commune de Semoussac, dans le canton de Mirambeau. Un jeune homme de seize ans, Jean-Baptiste Richard, était chargé de présenter les gerbes au crible. Il était de petite taille, et crut pouvoir sans courir aucun risque, monter sur la machine. Son père en le voyant ainsi exposé, l'invita à descendre; mais l'imprudent enfant perdit l'équilibre, engagea sa jambe dans le fatal engrenage, qui évolua encore quelques secondes, et broya le membre qu'il avait saisi.

Il fallut démonter quelques pièces, opération lente durant laquelle la victime éprouvait d'insupportables douleurs. L'amputation fut jugée nécessaire et pratiquée avec plus d'habileté que de succès. Le lendemain Richard n'existait plus.

Il y a quelques jours, dit le *Mercur*

cortège officiel aux décorés de la toute nouvelle médaille de Sainte-Hélène<sup>11</sup> dont on compte localement 27 récipiendaires : 20 à Bressuire, 1 à Boismé, 1 à Breuil-Chaussée, 1 à Chambroutet, 3 à Chiché et 1 à Noirliu (on peut voir là aussi le souci de faire un lien avec le Premier empire !). Cette fête était aussi l'occasion de distribuer des secours aux familles nécessiteuses. Bressuire entendait aussi jouer son rôle de ville-centre, attractive pour la campagne environnante, en invitant les habitants des communes voisines à venir célébrer la fête de l'Empereur avec les bressuirais. En 1857, y eut-il ou non des festivités particulières ? Le capitaine du Hanlay voulut-il faire du zèle ? Toujours est-il que le croquis de l'arc de triomphe de verdure, érigé pour la fête du 15 août de cette année devant la caserne par les militaires, fut reproduit, en tant que modèle du genre, dans le n° 19 de la toute jeune revue nationale *Le Monde Illustré*<sup>12</sup> !

Le texte élogieux qui accompagnait cette publication était le suivant :

*« Parmi les dessins qui nous sont adressés des départements, à l'occasion de la fête nationale du 15 août, nous en choisissons un qui nous a frappé par son bon goût et sa simplicité. C'est un arc triomphal, avec mâts vénitiens et chiffres emblématiques, élevé devant la porte de la caserne de*

*Bressuire. Arcade de verdure, écussons, faisceaux, panoplie, tout est l'œuvre de nos soldats. Le*

*faible détachement qui forme la garnison de cette ville, sous le commandement du capitaine du 29<sup>e</sup>, M. G. du Hanlay, a seul concouru à l'exécution de ce gracieux décor, sous la direction de son digne chef ».*

---

<sup>11</sup> *Médaille de Sainte-Hélène*: Première médaille commémorative française, créée par Napoléon III en 1857, selon le vœux de Napoléon 1<sup>er</sup>, pour récompenser les 405 000 militaires français ayant combattu entre 1792 et 1815 et encore en vie à la date de création de la médaille.

<sup>12</sup> *Le Monde Illustré*, n° 19 du 22 août 1857 (Coll. particulière).



Si l'édification de l'arc de triomphe est l'oeuvre du capitaine *du Hanlay* et de ses hommes, la gravure est signée de *Bertrand* sur la gauche et de *Jahyer* sur la droite<sup>13</sup>.

### *Qui était le capitaine G. du Hanlay ?*

Gratien Gabriel BONNARD du HANLAY est né le 5 avril 1829 à Auray (Morbihan) d'un père juge de paix du canton d'Auray, chevalier de la Légion d'honneur<sup>14</sup>, ancien chef de bataillon d'infanterie. Nous ne savons pas quand Gratien Gabriel fut baptisé, mais son père, né le 19 août 1781, fut ondoyé le jour même de sa naissance, selon l'usage en vigueur dans les familles nobles de l'époque, pour repousser les cérémonies de baptême jusqu'à trois mois après la naissance, selon permission accordée par le vicaire général du diocèse.

Gratien Gabriel embrassa la carrière des armes en avril 1847. Sous-lieutenant à sa sortie de *l'Ecole spéciale militaire de saint-Cyr*, il fut affecté au 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Nommé capitaine en 1856, il commanda un temps la petite garnison de Bressuire. Il s'est marié le 26 octobre 1869 à Nantes, alors qu'il était *capitaine instructeur de tir au vingt-neuvième régiment de ligne*<sup>15</sup>, chevalier de la Légion d'honneur. L'un de ses frères, témoin à son mariage est déclaré capitaine au long cours.

Le baron Noury, père de son épouse Marie Louise Charlotte Noury, de 16 ans sa cadette, était un ancien capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur<sup>16</sup>.

Famille et belle-famille appartiennent à la noblesse et sont toutes deux de tradition militaire ou navale ! Gratien Gabriel a-t-il été nommé Lieutenant-colonel à titre temporaire ou n'a-t-il pas effectué un temps de commandement suffisant en tant que chef de bataillon (en 1869, lors de son mariage, il était encore capitaine) ? En effet, nommé chef de bataillon le 18

---

<sup>13</sup> L'Histoire ne dit pas comment ni par qui ces trois personnages furent mis en relation pour aboutir à la publication du *Monde Illustré* de 1857.

<sup>14</sup> Arch. Dép. Morbihan, état-civil, commune d'Auray, 1821-1829.

<sup>15</sup> Arch.Mun. Nantes. Acte de mariage de Gratien Bonnard du Hanlay.

<sup>16</sup> Arch. Mun. Nantes, 1E 1236.

septembre 1870, promu lieutenant-colonel le 8 octobre suivant, il fut *remis chef de bataillon par décision de la commission de révision des grades le 10 mars 1872*<sup>17</sup>, après la guerre contre l'Allemagne et la chute du Second Empire. Il fut admis à la retraite le 30 janvier 1873. Il effectuera ensuite de régulières et longues périodes d'exercices dans l'infanterie territoriale, où il retrouvera son grade de lieutenant-colonel en 1875, mais n'accèdera jamais aux grades supérieurs. Il quitta définitivement l'armée en 1894, commandeur de la Légion d'honneur.

Ayant combattu en Italie de 1861 à 1867 pour la défense des Etats pontificaux, il est titulaire de la médaille commémorative de la campagne de 1867 dans les Etats pontificaux, et fut nommé chevalier de l'ordre de Pie<sup>18</sup> par le Vatican.

Il décèda le 6 février 1917 à Nantes où il fut inhumé au cimetière de la Miséricorde.

### *Qui était Jahyer ?*

Octave Edouard Jean JAHYER, né le 26 novembre 1826 à Paris, était un graveur sur bois, ancien élève des Beaux-Arts. Il fut le principal graveur du *Monde Illustré*, au début de ce journal hebdomadaire illustré fondé en 1857. Il créa par la suite son propre atelier de gravure et atteint une renommée nationale. On connaît peu de détails sur sa biographie, hormis son mariage à Paris le 12 septembre 1854 avec Louise Sabine Victorine de Rivals de Canimon.

### *Qui était Bertrand ?*

Il semble probable que ce soit lui qui réalisa le croquis de l'arc de triomphe de verdure de Bressuire pour le compte du *Monde illustré*, croquis qui fut ensuite gravé par Jahyer.

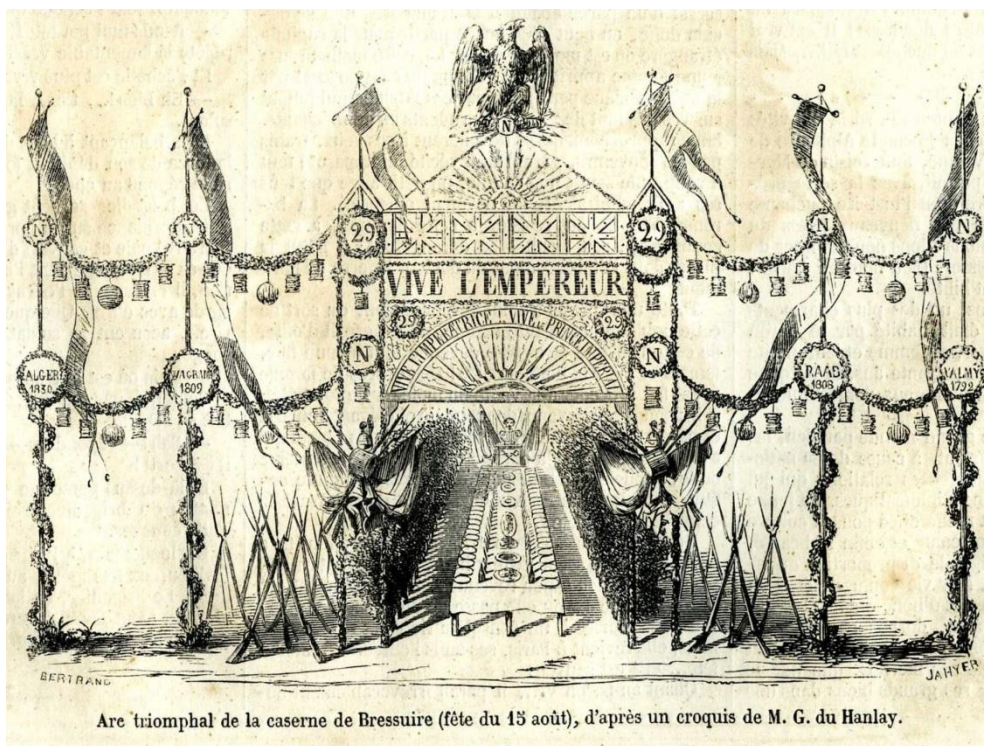
Il est actuellement impossible de savoir qui adressa au *Monde illustré* une esquisse de l'arc de triomphe, mise ensuite en forme par Bertrand, ou pourquoi Bertrand fut envoyé pour « couvrir » l'évènement bressuirais : peut-être notre capitaine connaissait-il personnellement Bertrand ou Jayeb.

---

<sup>17</sup> Arch. de la Légion d'honneur, dossier LH/282/61.

Il est vraisemblable que c'est lui qui adressa au *Monde illustré* une ébauche suffisamment élaborée pour retenir l'attention du rédacteur en chef du journal...

## L'arc de triomphe de la caserne.



1

L'arc de triomphe est encadré par quatre mâts vénitiens, surmontés chacun d'un oriflamme tricolore, reliés entr'eux et à l'arc central par deux guirlandes garnies de lanternes. La partie supérieure de chaque mât porte un écusson orné de l'initiale de l'Empereur « N ». La partie inférieure des mâts porte aussi un écusson avec chacun le nom et la date d'une bataille. De droite à gauche : « Valmy 1792 », « Raab 1808 », « Wagram 1809 », « Alger 1830 ». Il s'agit de batailles où le 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'est particulièrement illustré puisque trois d'entr'elles figurent sur son drapeau, à l'époque



Le royaume de Prusse et la France révolutionnaire se sont opposés à Valmy le 20 septembre 1792. Cette victoire française fut suivie dès le lendemain par l'abolition de la royauté en France.



La bataille de Raab se déroula le 14 juin 1809 en Hongrie. Elle opposa une armée franco-italienne, commandée par Eugène de Beauharnais, à une armée autrichienne. Cette victoire secondaire permit à Napoléon 1<sup>er</sup> de remporter la bataille décisive de Wagram.



La bataille de Wagram eut lieu les 5 et 6 juillet 1809 en Autriche à quelques kilomètres de Vienne, entre Napoléon 1er et l'archiduc Charles d'Autriche. Cette victoire française mit fin à la cinquième coalition.



Le 4 juin 1830, les troupes françaises débarquèrent à Sidi Ferruch, située à quelques kilomètres d'Alger, marquant le début de la conquête de l'Algérie par la France du roi Charles X.

L'arc central comporte sur chacun de ses piliers une panoplie de drapeaux et d'armes blanches du meilleur effet surmontée d'un écusson frappé d'un « N », lui-même surmonté d'un autre écusson affichant un « 29 » pour rappeler le numéro du régiment de rattachement de la garnison de Bressuire. De chaque côté figurent des fusils, baïonnette au canon, rassemblés en faisceaux.

Au sol une table est dressée, encadrée par deux haies de verdure, prête pour un banquet, chaque place de convive marquée par un assiette et une bouteille (de vin ?). Au fond, un buste de l'Empereur, encadré de drapeaux et surmontant des épées croisées, préside la table : le banquet n'est-il pas en son honneur ! Le tout est surmonté d'un grandiose frontispice affichant un magistral « *Vive l'Empereur* », surplombant un demi-soleil de baïonnettes soulignant l'inscription semi-circulaire « *Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial* », avec deux écussons « 29 ». Pour chapeauter l'ensemble, un fronton façon Rome antique se termine en un triangle, garni de sabres et d'épis de verdure alternés, portant un aigle majestueux tenant dans ses serres un écusson « N » d'où jaillissent des éclairs.

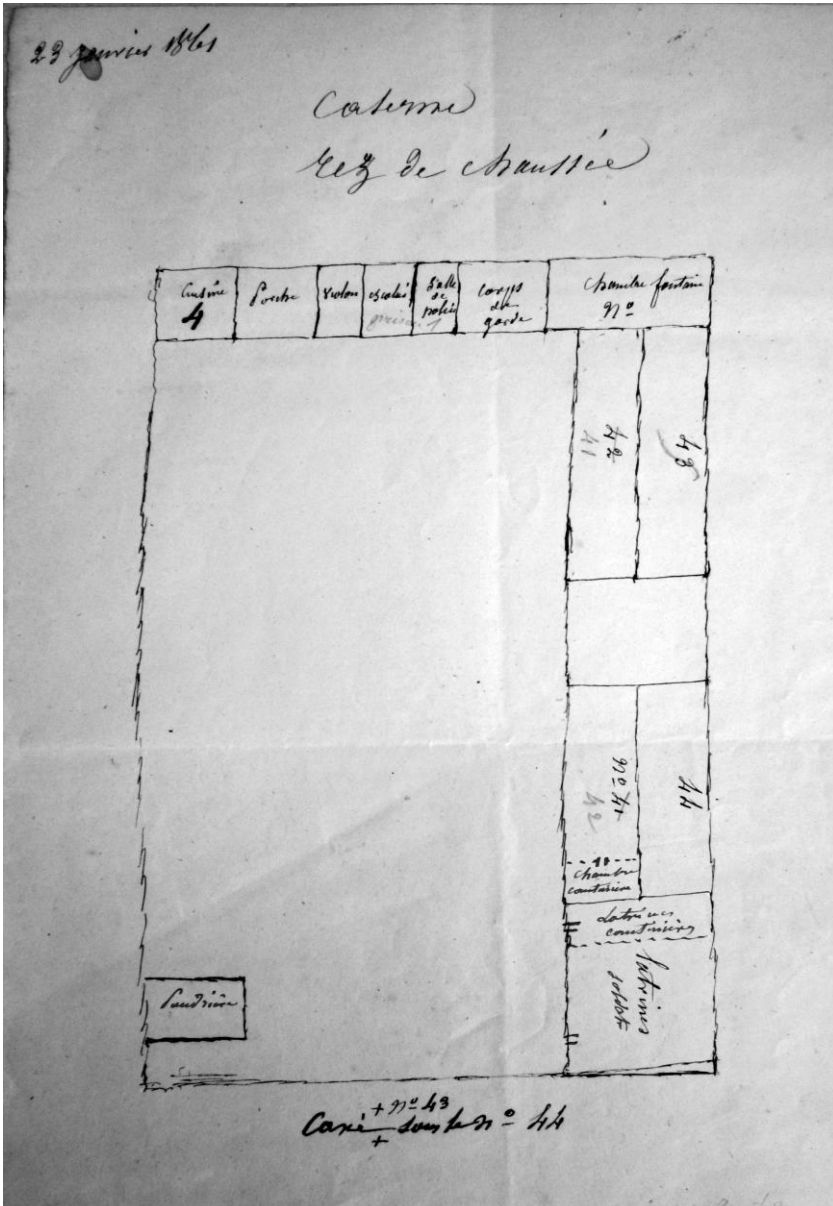
Rien n'est oublié, l'hommage de la garnison de Bressuire à la famille impériale est complet et fleure bon la flagornerie ! Le capitaine du Hanlay peut être fier de sa prestation, elle a dépassé le cadre du bocage bressuirais en ayant droit à une mention toute particulière dans la presse nationale, qualifiée de réalisation de *bon goût et de simplicité, sous la direction de son digne chef !*



Annexe I - Plans de la caserne de Bressuire

(Arch. Mun. Bressuire 2 H 4)

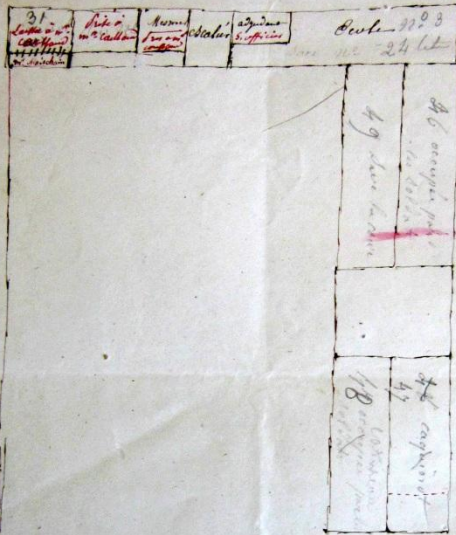
Rez-de-chaussée



1<sup>er</sup> étage

29 janvier  
1861

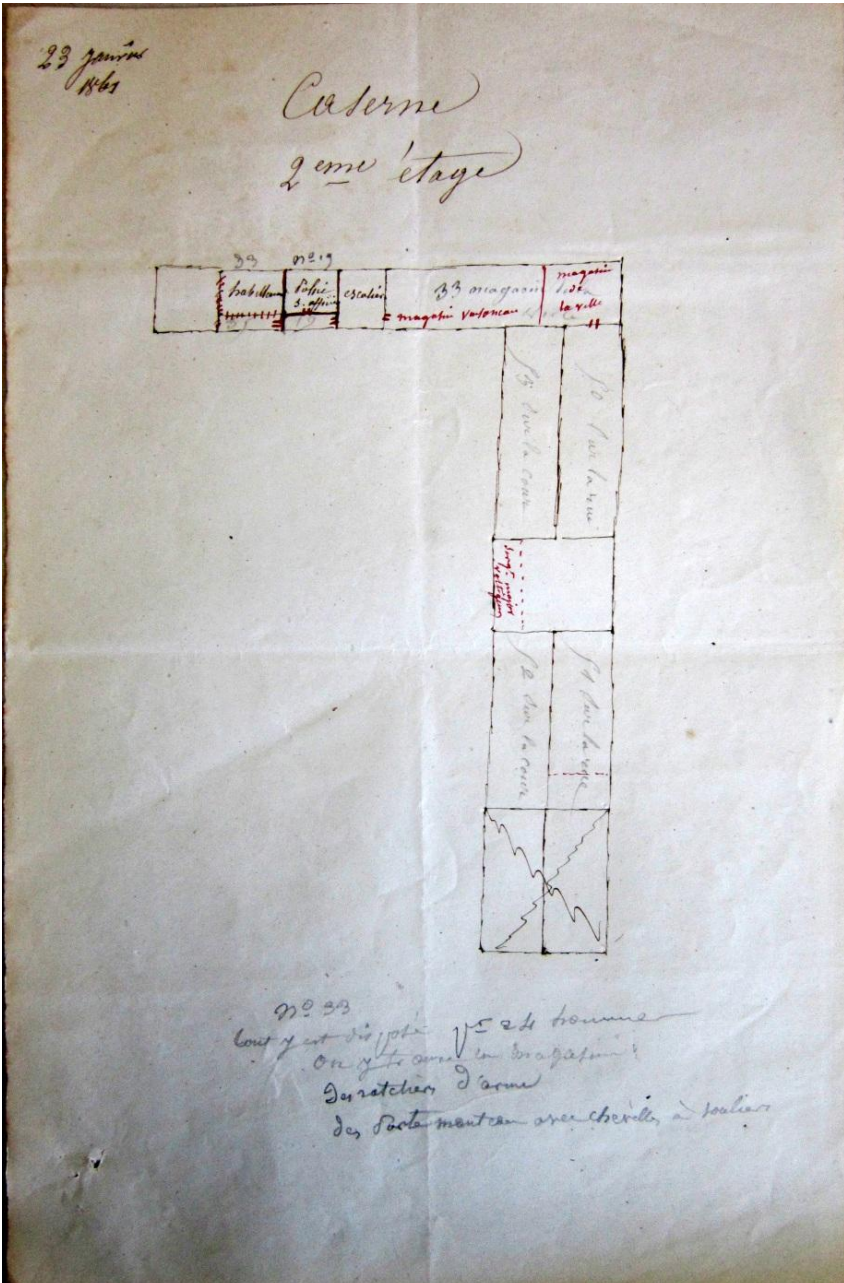
Casern  
1<sup>er</sup> étage



2<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> f<sup>o</sup> 46  
N<sup>o</sup> 2 Les quatre tables  
ouje la chambre N<sup>o</sup> 1  
La chambre adj<sup>te</sup>  
ouje je longat ouje  
table chambre (table)  
ouje je longat ouje

(d) N<sup>o</sup> Marchais n<sup>o</sup> 31. croisée sur leur de la casern  
Édifié 24 lit  
pl. manœuvre  
Planches à bagages  
un à appan  
partie monteur long et court  
les supports sont dans la saignée y sont  
la table d'armes y est  
N<sup>o</sup> 31 et la chambre qui les ont occupés  
ou 3 casern

2<sup>e</sup> étage





Annexe II

Lettre de la municipalité de Bressuire au ministre de la Guerre (31 juillet 1861) (Arch. Munic. Bressuire 2 H 4)

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES  
ARRONDISSEMENT  
DE BRESSUIRE  
Ville de Bressuire  
N°

Bressuire, le 31 juillet 1861.

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Une délibération du conseil municipal de Bressuire en date du 20 juin 1861, a été dressée à votre Excellence par l'intermédiaire de M. le Maire de Bressuire.

Comme il est d'usage de votre Excellence, nous avons l'honneur de vous adresser par le chef de bataillon commandant le garnison de cette ville, les copies de cette délibération de 37 articles et de cinq compagnies d'infanterie de 30 hommes chacune, et deux compagnies de 20 hommes chacune.

La nouvelle de cette mesure a produit la plus vive émotion dans la population de Bressuire, et les habitants ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.

Les habitants de Bressuire ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.

Les habitants de Bressuire ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES  
ARRONDISSEMENT  
DE BRESSUIRE  
Ville de Bressuire  
N°

Bressuire, le 31 juillet 1861.

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Une délibération du conseil municipal de Bressuire en date du 20 juin 1861, a été dressée à votre Excellence par l'intermédiaire de M. le Maire de Bressuire.

Comme il est d'usage de votre Excellence, nous avons l'honneur de vous adresser par le chef de bataillon commandant le garnison de cette ville, les copies de cette délibération de 37 articles et de cinq compagnies d'infanterie de 30 hommes chacune, et deux compagnies de 20 hommes chacune.

La nouvelle de cette mesure a produit la plus vive émotion dans la population de Bressuire, et les habitants ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.

Les habitants de Bressuire ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.

Les habitants de Bressuire ont été très mécontents de voir leur ville garnie de 37 bataillons de 30 hommes chacune, et de cinq compagnies de 20 hommes chacune, et de deux compagnies de 20 hommes chacune.